
Renvoi au comité des domaines nationaux de l'adresse des administrateurs du district de Bar-sur-Seine qui présentent divers dons patriotiques et rendent compte de la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 12 floréal an II (1er mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'adresse des administrateurs du district de Bar-sur-Seine qui présentent divers dons patriotiques et rendent compte de la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 12 floréal an II (1er mai 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 525;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28697_t1_0525_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

» Le présent décret ne sera pas imprimé; il sera inséré au bulletin de correspondance » (1).

13

La Société populaire de Grignan annonce que le citoyen Victor Vigne fait don à la nation de la finance de l'office de notaire, dont son père étoit pourvu.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité de liquidation (2).

14

Les administrateurs du district de Bar-sur-Seine préviennent la Convention qu'ils viennent d'envoyer à la monnoie une seconde caisse contenant 413 marcs d'argenterie, or et galon, et qu'ils font charger pour Paris, 8,681 liv. de cuivre rouge, jaune et argenté, et 187 livres de plomb; ils rappellent les différens dons faits à la patrie par les communes de ce district, en habits, souliers, chemises, linge, armes; et annoncent l'envoi de 1,000 livres de salpêtre à Châlons. La vente des biens d'émigrés continue de se faire avec le plus grand succès.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au Comité des domaines nationaux (3).

15

Les citoyens composant la Société populaire du Coudray *Saint-Germer* prient la Convention de changer les noms de cette commune en ceux du *Coudray-en-Thelle*; ils la félicitent sur le courage et l'énergie qu'elle vient de déployer pour anéantir les traîtres qui osoient encore conspirer contre la liberté et la représentation nationale, et l'invitent à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité de division (4).

16

Les citoyens composant la Société populaire de Nantes expriment les mêmes sentimens; ils annoncent qu'ils travaillent à la fabrication des armes et du salpêtre, et qu'ils offriront bientôt à la patrie une frégate pour combattre, sur mer comme ils le font sur terre, les ennemis de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

(1) P.V., XXXVI, 266. Minute de la main de BÉZARD (C 301, pl. 1069, p. 14). Décret n° 8995. Reproduit dans Bⁱⁿ, 13 flor. (1^{er} suppl.); J. Fr., n° 586.

(2) P.V., XXXVI, 267. Bⁱⁿ, 15 flor. (2^e suppl.).

(3) P.V., XXXVI, 267. M.U., XXXIX, 204.

(4) P.V., XXXVI, 267. Bⁱⁿ, 13 flor. (1^{er} suppl.).

(5) P.V., XXXVI, 268. Bⁱⁿ, 15 flor. (2^e suppl.).

[Nantes, 25 germ. II] (1).

« Citoyen président,

Nous te faisons passer une adresse des sans-culottes de Nantes à la Convention nationale dans laquelle elle verra l'esprit qui anime toujours les patriotes de cette commune pour la défense de la République et l'affermissement de la liberté qui doit renverser et faire disparaître tous les tyrans coalisés et anéantir tous les conspirateurs.

La Société populaire joint ici un extrait du procès-verbal de sa séance du 23 germinal; nous espérons en conséquence offrir au plus tôt à la patrie une frégate pour aller combattre sur mer, comme sur terre les ennemis de la République. S. et F. ».

PEYLET (présid.), HOUDET (secrét.),
LE MINIHY (secrét.), METEYER (secrét.).

[Nantes, 23 germ. II].

« Représentants du peuple français,

Tandis que nos frères, sur les frontières, combattent coude à coude, exterminent les satellites des despotes, nous, patriotes des cités, unis à jamais, nous marchons aussi au pas de charge, nous travaillons sans relâche à fabriquer des armes, du salpêtre et à déjouer les complots par notre active surveillance. Comme vous, nous savons braver les calomnies et le fer des conspirateurs, et, nous l'avons déjà dit, nous jurons avec vous de rester à notre poste et de ne planter l'olivier de la paix que sur la tombe du dernier des traîtres et des tyrans.

Législateurs, vous êtes investis de la confiance du peuple; point de pitié pour les factions; qu'elles s'anéantissent toutes à la voix d'une nation juste et inexorable. Rejetez à jamais de notre sein les tyrans, les prêtres, les esclaves, les oisifs tous les hommes vicieux. Que notre patrie ne soit peuplée que d'une famille de frères probes, courageux, dignes d'elle.

Le pouvoir des hommes est passé, et tout doit assurer le règne de la liberté et de l'égalité, sa compagne inséparable; c'est-à-dire le règne des vertus et du bonheur!

Que les hommes pervers fuient, leurs trônes sont brisés; la vérité seule est éternelle, de même que la puissance populaire est immuable. La terre de la liberté doit être le tombeau du crime, et si l'on vanta longtemps la grandeur du peuple romain, on citera, désormais les vertus du peuple français!

[mêmes signatures].

[Extrait du p.-v. de la séance du 23 germ. II].

Présidence du citoyen Peylet,

Un membre a demandé qu'au nom de la Société populaire de Nantes, il soit offert une frégate à la République et dit que les sans-culottes, toujours prêts à faire de nouveaux sacrifices pour le succès des armes de la République, et tous les bons citoyens de la commune de Nantes, s'empresseront de concourir à réaliser cette offre patriotique. (Applaudi). Déjà les ci-

(1) C 303, pl. 1109, p. 11, 12, 13 (imprimé).